

# Bonnes Pratiques



## 3 étapes pour reprendre votre activité suite à un arrêt de production

Pour un redémarrage sécurisé de votre site et limiter les risques incendie et bris de machine, nous vous conseillons d'effectuer un contrôle préalable avant de réarmer directement l'ensemble des installations techniques et électriques.

### 1. Préparez votre redémarrage

- Revue des effectifs présents qui pourront être restreints au moment du redémarrage.
- Établir un plan d'actions : qui fait quoi ?
- Etat des lieux complets intérieur et extérieur du site y compris les utilités et les stockages à l'arrêt depuis des semaines afin de détecter toutes anomalies :
  - fuites éventuelles d'eau ou de fluides,
  - clôtures abîmées, vitres cassées,
  - caméras de vidéosurveillance ,
  - câblages électriques abîmés,
- Revue de l'ensemble des systèmes d'alarmes (intrusion, incendie, technique), d'intervention (extincteurs, RIA...) et de protection incendie.
- Faire un état des lieux complets des équipements de production : état des machines et de leurs systèmes de protection (alarmes de niveaux et/ou de température, arrêts d'urgence...).
- Rappeler les règles de sécurité et procédures de prévention à vos employés

### 2. Redémarrez vos installations

- Procéder au nettoyage du poste de travail accumulation de poussières...
- Redémarrer par palier avec des phases de test : poste par poste et avec les bonnes pratiques des constructeurs, ou atelier par atelier.
- Vérifier qu'aucune fuite de fluides (eau, gaz, produits chimiques, huiles...) n'apparaisse suite à la remise en route – ce contrôle doit être maintenu sur plusieurs jours après le redémarrage.

### 3. Continuez à appliquer les bonnes pratiques en matière de prévention

La montée en puissance de vos activités ne doit pas vous faire oublier vos bonnes pratiques en matière de préventions.

- Stockage principal séparé des utilités et des zones de production.
- Abords des installations électriques et chargeurs de batterie maintenus libres dans un rayon de 1.50 m.
- Évacuez les charges calorifiques inutiles, situées à l'intérieur et à l'extérieur. L'ordre et la propreté sont très importants pour limiter les risques notamment en cas de vandalisme.
- S'assurez qu'aucune marchandise combustible ne se trouve à moins de 10 m des bâtiments ou des installations, que les bennes à déchets non vidées soient fermées.
- Maintenez votre site en bon état de rangement et de propreté : allées libres de tous stockages, liquides combustibles et inflammables tous positionnés sur des bacs de rétention (idéalement stockés dans bâtiment détaché), distance suffisante entre les matériaux inflammables et sources potentielles d'inflammation.
- Procédures adéquates de gestion des stockages et des opérations de dépotage ou de transfert des liquides inflammables.
- Respectez la procédure de permis de feu, si des opérations de maintenance avec travaux par point chaud ont lieu.
- Vérifiez vos systèmes automatiques de détection incendie et d'extinction d'incendie (si votre site est sprinklé) et vérifiez que les reports d'alarmes et appels en cascade sont en ordre.

### Pourquoi choisir MS Amlin

#### Proximité

- Nos partenaires sont en contact direct avec un souscripteur identifié.
- Notre structure à taille humaine et notre autonomie locale nous permettent des prises de décisions rapides.
- Nous développons un partenariat dynamique et pérenne, basé sur l'écoute, la confiance et notre présence en régions.

#### Expertise

- Nos souscripteurs sont expérimentés et spécialisés dans leurs domaines, avec plus de 10 ans d'expérience en moyenne.
- Nos équipes sont régulièrement formées aux dernières tendances de risques et aux nouvelles réglementations.
- Passionnées par leur métier, nos collaborateurs font preuve d'un niveau d'exigence et d'engagement très élevés.

#### Sur-mesure

- Nous développons une approche personnalisée pour garantir un niveau de protection adapté à chaque entreprise.
- Les analyses de risques sont effectuées au cas par cas.
- Notre service ingénierie-prévention adapte son offre de prévention au profil des entreprises assurées.



Pour toute question ou demande d'information, l'équipe Ingénierie – Prévention reste à vos côtés :

[prevention@msamlin.com](mailto:prevention@msamlin.com)